



**HAL**  
open science

## De la ” néologie syntaxique ” à la néologie combinatoire

Jean-François Sablayrolles

► **To cite this version:**

Jean-François Sablayrolles. De la ” néologie syntaxique ” à la néologie combinatoire. *Langages*, 2011, 183, pp.39-50. halshs-00657280

**HAL Id: halshs-00657280**

**<https://shs.hal.science/halshs-00657280>**

Submitted on 27 Sep 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Résumé

La tripartition courante de la néologie (formel, sémantique, emprunt) est critiquable et critiquée de plusieurs points de vue. Certains linguistes ont ainsi fait valoir qu'un emprunt étant soit formel, soit sémantique, devait être classé dans une des deux autres catégories. Cette objection est contestable dans la mesure où la matrice externe qu'est l'emprunt s'oppose au bloc formé par l'ensemble des matrices internes, propres au système de la langue. Mais c'est surtout au sein de ces matrices internes qu'on relève fréquemment des lacunes. L'objectif de cet article est d'en étudier une. Il ne s'agit pas d'une création complète sans précédent dans l'histoire des théories linguistiques. Nous avons eu en effet la surprise de trouver formulée bien avant nous l'hypothèse d'une néologie qui joue sur la combinatoire. Le *Dictionnaire Universel* de Pierre Larousse la nomme néologie syntaxique (à côté de la néologie formelle et de la néologie sémantique) et certains chapitres de l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot, traite de faits similaires. Nous voudrions montrer comment l'évolution de certains cadres théoriques dans les sciences du langage contemporaines permet d'affiner ce concept. Il se présente en fait sous deux formes. Dans la première, on constate un seul changement dans la rection, sans que le schéma argumentatif soit bouleversé. C'est par exemple le cas du passage d'une construction transitive directe à une construction transitive indirecte (*vitupérer contre*), ou encore à un changement de prépositions (*rapprocher X à Y*). L'autre forme est plus importante car elle modifie le schéma argumental, et les relations syntactico-sémantiques qu'il représente. On trouve par exemple des prédicats sous une autre catégorie grammaticale que celle conventionnellement en cours, comme l'indique parfois, mais pas systématiquement les dictionnaires : Le verbe *prendre* suivi d'un moyen de transport (*prendre le bus*) ne se présente ordinairement pas sous la forme nominale, ce que ne pouvaient ignorer les publicitaires qui ont inventé le slogan « La prise de train bénéficie à la santé de votre voiture ». On trouve aussi, sans qu'il y ait de métaphore volontaire des sujets non animés pour des prédicats qui n'appellent ordinairement que des premiers arguments animés. La théorie des classes d'objets donne un fondement scientifique à la catégorie posée intuitivement des « néologismes syntaxiques » : ce sont des innovations par rapport à la combinatoire conventionnelle telle qu'elle est ou devrait être consignée dans les dictionnaires (mais leurs informations sont souvent lacunaire). Elle ouvre également la voie à une détection automatique des néologismes syntactico-sémantiques par effraction aux règles distributionnelles consignées dans les dictionnaires électroniques de prédicats et d'arguments.

Mots-clés : néologie syntaxique, néologie sémantique, néologie combinatoire, classes d'objets

## **De la « néologie syntaxique » du *Grand Dictionnaire Universel* à la néologie combinatoire, par changement d'emplois : d'un concept stylistique à un concept linguistique fondé sur les classes d'objets**

### **Introduction**

Les définitions des mots *néologie* et *néologisme* ont évolué depuis leur création au 18<sup>e</sup> siècle et *néologisme*, longtemps utilisé pour l'abus de la création de mots nouveaux ou de l'emploi de mots anciens dans de nouveaux sens, a aussi et surtout servi à qualifier des innovations, le plus souvent condamnables mais pas toujours, dans l'association de mots qui n'étaient ordinairement pas employés

l'un avec l'autre, ou, plus largement, dans des innovations de construction. Cette conception de la néologie qui, outre la forme et le sens, affecte la syntaxe de la langue s'est peu à peu estompée au point de disparaître presque complètement au 20<sup>e</sup> siècle. Mais le renouveau des sciences du langage, en particulier dû aux exigences du traitement automatique des langues, remet à l'honneur le lexique et conduit à retrouver l'idée de néologisme de combinatoire, qui se traduit de plusieurs manières. Un rappel de diverses formulations du concept de néologie syntaxique, sous des dénominations variées, au 18<sup>e</sup> et surtout au 19<sup>e</sup> siècle, en particulier dans le domaine de la critique littéraire, précède l'étude de l'avatar de ces conceptions au début du deuxième millénaire, avec des exemples relevant de divers types de néologie par combinatoire (après élimination de cas qui ne sont pas néologiques ou qui ressortissent à d'autres types de néologie malgré les apparences).

## 1. La néologie syntaxique : un concept ancien souvent oublié

Le syntagme *néologie syntaxique* est ambigu puisqu'il renvoie à au moins deux emplois différents, complètement indépendants l'un de l'autre. La néologie syntaxique qui forme le point de départ de la réflexion du présent travail n'est pas le plus récent des deux emplois<sup>1</sup> mais le plus ancien, qui remonte au 19<sup>e</sup> siècle. On le trouve formulé explicitement dans le *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse (désormais *DUPL*), et un concept identique, mais non nommé aussi explicitement, est reconnaissable, entre autres, dans des numéros du tout début du 19<sup>e</sup> siècle du *Mercure de France*, dans des déclarations de quelques autres auteurs, et, au début du 20<sup>e</sup> siècle, dans l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot (désormais *HLF*). Dans ces cas, le terme *syntaxique* touche l'emploi des mots avec d'autres dans la constitution de groupes de mots et de phrases, et non l'origine transformationnelle des unités lexicales.

### 1.1. Accouplement bizarre, association extravagante, jonction téméraire, alliance coupable...

Dans son chapitre « Agonie et mort de la néologie » (*HLF*, tome 10, 2<sup>e</sup> partie, ch. VI, p. 760), Ferdinand Brunot note que, peu après la Révolution française, « on montre plus d'hostilité encore aux expressions nouvelles qu'aux termes nouveaux » et il en veut pour preuve la doctrine exposée dans le *Mercure de France* (16 thermidor an VIII - 3 août 1800, Tome 1, p. 285) avec la citation suivante : « Des institutions nouvelles ont dû introduire, ont introduit des mots nouveaux ; il faut les fixer, en déterminer le sens ; mais il faut bien avertir que rien ne nécessite ni n'excuse l'introduction ou l'emploi des locutions nouvelles. Ce ne sont pas les mots nouveaux qui dénaturent une langue : une fois admis, ils perdent en quelque sorte leur nouveauté sous des plumes habiles ; mais ce sont les tournures nouvelles, les accouplements bizarres de mots étonnés l'un de l'autre ». La hardiesse condamnable réside donc plus dans des emplois innovants dans la combinatoire d'une unité lexicale que dans la création d'une nouvelle unité. Quelle que soit l'imprécision des termes employés ici *expression*, *locution*, *tournure*, parasyonymes plus que synonymes exacts, il reste qu'ils partagent un point commun fondamental pour notre problématique, c'est l'association (inattendue, étonnante) de plusieurs unités lexicales, ce qui relève de l'aspect syntactico-sémantique des unités lexicales. À côté de l'aspect morphologique et de l'aspect sémantique, bien reconnus, de celles-ci, l'aspect syntaxique qui indique leurs possibilités combinatoires a parfois eu tendance à être négligé, sauf dans certains modèles comme le distributionnalisme et les modèles qui s'en sont inspirés. Un exemple de

---

<sup>1</sup> Il a été formulé dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, avec l'expansion de la grammaire générative transformationnelle et l'application de règles similaires à celles de la syntaxe pour traiter les éléments lexicaux. Ainsi, dans plusieurs de ses typologies de la néologie (entre autres dans *le Grand Larousse de la Langue Française- GLLF* désormais- 1971-1975, 1973), Louis Guilbert nomme néologie syntaxique ce qui correspond traditionnellement à la néologie « morpho-sémantique » par dérivation, composition, etc. Ultérieurement, certains linguistes générativistes, parmi lesquels Williams et Di Sciullo (1987), ont prôné l'application des principes syntaxiques de la théorie dite X barre au lexique, mais cette application a été récusée par des lexicologues-morphologues s'inscrivant aussi dans la mouvance générative, telle Danielle Corbin (1987b).

néologisme de ce type<sup>2</sup> est fourni par la condamnation par M<sup>me</sup> de Genlis<sup>3</sup> de *mourir longtemps* employé par La Harpe : « ...on y meurt long-temps parut neuf parce qu'on n'avoit jamais eu l'extravagance de dire que la mort, qui n'est qu'un instant, se prolonge long-temps, et l'on trouva ce vers admirable. » Le conflit aspectuel qui naît du rapprochement de termes a priori incompatibles de ce point de vue est jugé « extravagant », ce qui vaut condamnation<sup>4</sup>.

Malgré ses déclarations hostiles à la néologie, formulées nettement et explicitement surtout dans la seconde édition (revue, corrigée, augmentée) de *De la littérature* (1800), M<sup>me</sup> de Staël a fait l'objet de critiques précisément sur ce point. Lui sont reprochés des créations (*inoffensif, indélicat, intempestif...* qui ont fait leur chemin depuis !<sup>5</sup> et des tics verbaux, mais surtout des faits d'innovation dans la combinatoire. Ainsi dans *La Décade* du 18 février 1803 lui est-il reproché, dans la critique de son premier roman *Delphine* signée G, « des singularités et des bizarreries, des constructions forcées et des expressions néologiques qui le déparent ». Cet aspect stylistique, qui se fonde essentiellement sur des associations inattendues d'unités lexicales, est visé encore plus clairement dans la même revue, le 11 juin 1807, dans la critique signée O de son second roman *Corinne* : « Le style n'en est pas moins singulier que les idées. La même fougue d'imagination, la même exaltation de tête qui inspirent de ces pensées que personne n'emploie ; et d'ailleurs, chez M<sup>me</sup> de Staël, le néologisme de phrases paraît être une affaire de calcul, un artifice d'écrivain, puisqu'on la voit souvent revêtir de formes inusitées, des choses vulgaires qui au moins gagnent à cela d'être un instant remarquées. » La critique s'élargit écrit Ferdinand Brunot qui cite les lignes suivantes prises à la même source : « M<sup>me</sup> de Staël ne blesse pas ouvertement la langue, elle ne construit pas incorrectement ses phrases, elle ne forge pas de nouveaux mots : mais elle étend, elle dénature l'acception de ceux qui existent, mais elle les associe quelquefois d'une façon très bizarre. » C'est cette dernière remarque sur la bizarrerie des associations de mots qui se trouve dans le droit fil des conceptions lues précédemment dans le *Mercure du France* ou sous la plume de M<sup>me</sup> de Genlis avec le mot *extravagance* et que l'on retrouve quasiment à l'identique chez d'autres auteurs, avec les mêmes jugements de valeur négatifs. (HLF *ibid.* p. 765-766)

Carpentier (voir HLF tome XII p. 52) a composé un *Dictionnaire de la langue poétique, précédé d'un nouveau traité de la versification française et suivi d'un nouveau dictionnaire de rimes*, Paris, Johanneau, 1822, dans lequel figurent les noms utilisables en poésie avec les adjectifs qui peuvent leur être associés car « tout ce qui sort de l'association mécanique d'un nom et de l'adjectif approprié » constitue un néologisme, c'est-à-dire une « alliance coupable ».

L'abbé Desfontaines presque un siècle plus tôt<sup>6</sup> formulait déjà des idées du même type en écrivant « un terme hasardé est peu de choses »... « c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur, la petitesse des figures qui caractérisent surtout la néologie ».

Mis à part l'emploi négatif de *néologie*, au lieu de *néologisme* plus attendu à cette époque dans cette acception dans la dernière citation, on remarque deux constantes dans les travaux cités

---

<sup>2</sup> Au sens négatif que ce mot a à l'époque d'abus et affectation de nouveauté par opposition à la néologie qui dénomme la création de nouveaux mots ou l'emploi de mots anciens dans des sens nouveaux pratiqués avec « goût et discrétion ». (HLF *op. cit.* p. 761)

<sup>3</sup> *Mémoires*, t. VI, p. 180-181, cité par Ferdinand Brunot à la suite de la citation du *Mercure de France*.

<sup>4</sup> Ferdinand Brunot qui la rapporte ne la partage pas et apprécie cette formulation qui traduit la longueur de l'agonie que représente l'enfermement dans un couvent d'une jeune fille qui y est envoyée contre son gré, sans avoir la vocation.

<sup>5</sup> Ces mots sont datés dans le *Petit Robert* (millésime 2010) respectivement 1777, 1773 et 1474 avec la mention rare avant la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Ils sont donc antérieurs aux deux romans *Delphine* (1802) et *Corinne* (1807). Il est peu probable que ce soit des créations de M<sup>me</sup> de Staël qui est née en 1766. Elle utilise en revanche des mots encore sentis nouveaux. Riffaterre (1953) a bien montré que, d'un point de vue stylistique, la perception de la néologie s'étend après le moment de la première attestation et qu'il faut tenir compte de cette persistance de la nouveauté durant une certaine période dans la lecture ultérieure des textes, pour analyser les effets produits lors de la parution des œuvres.

<sup>6</sup> Son *Dictionnaire néologique, à l'usage des beaux esprits du siècle, avec l'éloge historique de Pantalon-Phœbus, par un avocat de province* date de 1726 et a connu de multiples rééditions ; v. HLF tome VI, 2<sup>e</sup> partie, 2<sup>e</sup> fascicule, livre II, ch. 1 p. 1052-1053.

précédemment. La première est la prise en compte au sein des phénomènes d'innovation lexicale, donc de la néologie, de la combinatoire, avec des associations inattendues par rapport à l'usage habituel des unités lexicales. La seconde est la condamnation des innovations de ce type considérées comme plus nocives pour la langue qu'un néologisme formel ou un néologisme sémantique. Ce deuxième aspect, avec ses jugements de valeur fondés sur des normes posées a priori, nous retiendra d'autant moins qu'il n'est pas partagé par tous ceux qui considèrent que la néologie englobe les emplois innovants d'unités lexicales avec d'autres unités lexicales. C'est même parfois l'inverse, avec l'idée que c'est faute de savoir bien combiner, et de manière originale, les mots conventionnels que de « mauvais » écrivains créent de nouveaux mots. Ces réflexions portent essentiellement sur le style de romanciers, de poètes, de dramaturges. C'est un concept stylistique qui s'applique à des œuvres littéraires, pour en montrer des « beautés », comme on se plaisait à dire dans les siècles passés, ou au contraire des maladresses, voire des fautes. En tout état de cause, qu'ils s'y montrent hostiles ou favorables, des critiques, auteurs, lexicographes... ont été d'accord pour inclure dans la néologie ce que le *DUPL* nomme explicitement la néologie syntaxique.

## 1.2. La néologie syntaxique

L'article *néologisme* du *DUPL* est très long. En plus de l'article proprement lexicographique, avec les informations traditionnelles dont la définition, figure tout un développement de type encyclopédique, qui porte exclusivement sur la littérature (ce qui corrobore ce que nous avons vu précédemment à propos de la valeur stylistique de ces concepts) tout en étant un plaidoyer en faveur de la néologie. Outre des déclarations explicites sur la nécessité de la néologie<sup>7</sup>, un montage de citations de la longue partie encyclopédique et littéraire alterne les points de vue positifs et négatifs à ce sujet et se clôt par des avis plutôt positifs, qui constituent donc le mot de la fin et ce choix ne peut que traduire le sentiment des rédacteurs collaborateurs de Pierre Larousse.

Si la définition de *DUPL*, reprise en grande partie dans le *Nouveau Larousse Illustré* (1898-1907, sous la direction de Claude Augé, désormais *NLI*), opère une dichotomie : emplois de mots nouveaux ou de mots anciens dans un sens nouveau, le début de la partie encyclopédique, tant dans le *DUPL* que dans *NLI* opère une tripartition formel / sémantique / syntaxique : « Un néologisme, au sens large du mot, est une innovation linguistique, pouvant affecter soit le lexique, soit la sémantique, soit la syntaxe d'une langue. Ainsi le mot *polyglottie* est un néologisme de vocabulaire ; *écriture* pris comme synonyme de style, est un néologisme de signification ; la tournure *se rappeler d'une chose*, au lieu de *se rappeler une chose*, est un néologisme de syntaxe. » (*NLI* : 343) Il est vrai que le *NLI* enchaîne sur une remarque relative au fait que le terme *néologisme* s'emploie essentiellement pour les deux premières acceptions, et aussi, que le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle* (en six volumes 1928-1933, sous la direction de Paul Augé) reprend exactement tout le début de l'article du *NLI* à la notable différence de la disparition de l'acception néologisme de syntaxe.

Cette évolution des articles au sein d'une même maison d'édition qui recycle les travaux lexicographiques antérieurs traduit sans doute une restriction des emplois de ce mot *néologisme* au fil du temps pour arriver à la conception qui prévaut à l'heure actuelle, où on distingue le plus souvent des néologismes de forme (correspondant à innovation « affect[ant] le lexique » et à « néologisme de vocabulaire ») et des néologismes de sens. Ce qui conduit à formuler trois remarques.

Tout d'abord, l'emprunt brille par son absence dans ces articles. Il semblerait que *néologisme* soit réservé aux innovations internes à l'exclusion de la matrice externe qu'est l'emprunt, qui est

---

<sup>7</sup> Sous la forme d'une question et d'une réponse sans équivoque : « Est-il permis de créer des mots ? Évidemment oui ; les langues ne vivent qu'à condition d'être perpétuellement renouvelées. [...] Montaigne, Amyot, Rabelais, les écrivains du siècle de Louis XIV y ont successivement introduit de nouvelles richesses. Malgré les grands services qu'ils ont rendus à notre langue, ces grands écrivains et leurs imitateurs ont été taxés de *néologisme* par les écrivains routiniers, car c'est là le reproche que l'on a toujours fait aux écrivains qui s'écartent des sentiers battus. Desfontaine et Bouhours ont eu beau s'élever contre les expressions nouvelles employées de leur temps, la presque totalité des expressions qu'ils ont critiquées se sont naturalisées dans le langage. Ainsi tout le monde semble d'accord, non seulement sur la légitimité des *néologismes*, mais encore sur leur nécessité dans un grand nombre de cas. »

maintenant souvent considéré comme la troisième grande source de néologie. Si la prise en compte de l'emprunt au sein des matrices lexicogéniques qui président au renouvellement du lexique est de fait nécessaire, il ne semble pas satisfaisant de le mettre sur le même plan que la néologie formelle et la néologie sémantique. Une première opposition passe fondamentalement, dans toutes les langues, entre l'ensemble de leurs matrices internes et la matrice externe qu'est l'emprunt à un autre système linguistique, comme l'a bien établi Jean Tournier (1985 et 1991).

Ensuite la restriction de la néologie aux aspects morphologiques et aux aspects sémantiques des unités lexicales oublie le fait fondamental que les unités lexicales, sauf dans ces artefacts que sont les dictionnaires, n'existent pas toutes seules mais qu'elles se présentent toujours combinées avec d'autres pour former des phrases au sein d'énoncés. Cette exclusion de l'aspect combinatoire, donc syntaxique, des lexies apparaît donc comme une erreur à rectifier. Et cela d'autant plus qu'à l'heure actuelle le traitement automatique des langues naturelles (TAL) conduit à élaborer des dictionnaires qui comportent des indications plus précises sur les constructions et plus largement sur la combinatoire, et que celle-ci constitue aussi l'objet de recherches en linguistique de corpus, en particulier avec l'étude des collocations...

La troisième remarque pose des problèmes plus délicats. Elle porte non pas sur la combinatoire mais sur le caractère néologique ou non de certains changements constatés dans la combinatoire. L'exemple donné par le *DUP*L et repris par le *NLI* de *se rappeler de* est un changement de construction, purement syntaxique, dû probablement à l'analogie de *se souvenir de* et qui se fait quasiment à l'insu des locuteurs. Aucune volonté consciente n'est apparemment à l'œuvre et ces changements sont d'ailleurs taxés de fautes (solécismes) que les puristes proscrivent. Ils ne présentent pas non plus de valeur stylistique, sauf dans des emplois parodiques mimant un parler populaire incorrect. Il s'agit en fait d'évolutions lentes, insensibles, sans recherche ni production d'effet ni du côté de l'émetteur ni du côté des récepteurs. Certaines s'installent comme *pallier à* ou *vitupérer contre* au lieu de la construction transitive directe canonique de ces verbes. Il en va de même pour la construction transitive directe de *débuter* par analogie de *commencer*. Ces « fautes » finissent par s'imposer au point de devenir la norme et de faire parfois même juger fautif l'emploi initial par une grande majorité des locuteurs natifs (comme la construction directe de *pallier* sentie souvent moins normale que la construction transitive indirecte *pallier à* qui est beaucoup plus employée depuis longtemps déjà). D'autres changements de construction continuent d'apparaître sans supplanter pour autant les constructions originelles, comme c'est le cas de *se rappeler*. On observe une variation qui perdure avec une variante encore stigmatisée. Le contraste entre ces évolutions de construction et les changements de combinatoire examinés dans le développement précédent est patent. Il s'agit alors d'innovations volontaires, destinées à produire des effets stylistiques. Et les condamnations ou éloges de ces innovations montrent bien qu'elles ont atteint leur but : se faire remarquer. Est-il satisfaisant de traiter d'une manière identique des faits si disparates ? Sans doute pas. En fait ce phénomène est analogue à celui des évolutions de sens avec des élargissements ou des restrictions de sens, lors d'emprunts d'une classe sociale à l'autre, qui s'opposent aux néologismes sémantiques qui surgissent brutalement, sont perceptibles et produisent des effets (voir Sablayrolles 2010). Aussi les innovations combinatoires littéraires relèvent-elles sans doute plus de la néologie, même si elles restent des hapax (du point de vue de l'émetteur, mais les récepteurs sont multiples et étalés dans le temps) alors que la plupart des changements de construction, « fautifs », ne relèvent pas de la néologie à proprement parler mais de mécanismes d'évolution de la langue sur la longue durée. Remarquons néanmoins que certaines fautes volontaires et destinées à produire des effets relèvent de la néologie. Les violations délibérées de la combinatoire syntaxique dans certaines *Complaintes* de Laforgue en attestent. Ce sont pas moins de six types de transgressions délibérées qui sont recensées dans Sablayrolles (à paraître) : transitivisation d'un verbe intransitif (*blaguant les échos* p. 78<sup>8</sup>), passivisation d'un verbe intransitif (*mon âme trop tanguée* p. 49), construction pronominale d'un verbe n'existant qu'à l'actif (*ce qui s'existe*, p. 100), ajout d'un COI normalement impossible, avec aussi un COD appartenant à une classe inattendue (*je t'expire mes cœurs*, p. 76), ajout d'un deuxième complément d'objet (*tes yeux m'ont trahi l'Idéal*, p. 84), actualisation saugrenue avec l'emploi de déterminants normalement impossibles (*mon sacré-cœur*, p. 38, *courir vos guilledous*, p. 52).

---

<sup>8</sup> Les numéros de page sont celles de l'édition Poésie-Gallimard, 1979.

Notons enfin que la notion de néologisme de syntaxe apparaît dans l'*HLF*, mais n'est pas d'un emploi constant. Elle est ainsi absente de la typologie que l'on trouve dans le tome 3, volume 1, chapitre 7, paru en 1909 qui distingue cinq grands groupes qui se subdivisent en multiples rameaux : dérivation impropre, dérivation propre, composition par particule, composition proprement dite et emprunts. Elle apparaît dans le tome XII, sous la plume de Charles Bruneau qui achève l'œuvre laissée inachevée par Ferdinand Brunot (mort en 1938), au détour d'une page et sans faire l'objet d'une réflexion théorique approfondie. C'est en fait pour rendre compte de poèmes en prose d'Aloysius Bertrand qu'apparaît ce concept. Et on renoue avec la tradition des critiques du début du 19<sup>e</sup> siècle abondamment cités par Ferdinand Brunot pour une conception de la néologie qui englobe les innovations combinatoires, volontaires, dans le domaine de la littérature. Dans l'œuvre d'Aloysius Bertrand, « les néologismes de syntaxe sont abondants ; les verbes sont construits de façon originale : 'le torrent *bruine* en grise vapeur au front des châteaux' (p. 105) ; 'les phalènes bourdonnantes... *pâment leurs lèvres* aux baisers de la nuit' (p. 9, *Préface*) ; 'feu de vos hallebardes, *leur ricana* le boucher Isaac' (p. 46) ; 'que de fois *j'ai étoilé d'une bougie les grottes souterraines* d'Asnières' (p. 13 *préface*). » (*HLF*, XII, p. 287)

Ces quelques exemples, qui ne prétendent nullement être exhaustifs, montrent assez nettement qu'il a existé une conception de la néologie plus large que celle qui est en usage le plus fréquemment à l'heure actuelle, avec la tripartition, traditionnelle, mais bien insuffisante et discutable, de néologie formelle, néologie sémantique et emprunt. Le développement de l'informatique et du traitement automatique des langues naturelles (TAL) a concouru à un renouvellement de certaines branches des sciences du langage et à une remise à l'honneur de la lexicologie, avec l'élaboration de dictionnaires électroniques utilisables par la machine. Mais au-delà de cet aspect purement informatique, c'est la conception de la langue et de sa description qui est en jeu. De ce point de vue, la combinatoire retrouve une place grandissante, et la conception de la néologie en est renouvelée, en retrouvant néanmoins des idées qui avaient été formulées dans un autre cadre. La néologie syntaxique, qui était surtout un outil stylistique pour l'évaluation des textes littéraires, se meut en néologisme par combinatoire qui vaut pour tous les types de textes.

## **2. Innovations combinatoires et classes d'objets**

Outre des changements purement syntaxiques sans modifications profondes du schéma argumental d'une lexie, des innovations dans la combinatoire se traduisent par des changements du nombre d'arguments d'un prédicat, du statut d'une unité lexicale passant d'un des trois grands types de fonction que sont les prédicats, les arguments et les actualisateurs à un autre, mais des changements peuvent aussi se produire avec le maintien du même statut, avec des emplois non prévus dans les schémas argumentaux consignés dans les dictionnaires. Dans l'un et l'autre de ces deux derniers cas, des mécanismes sémantiques identiques peuvent être à l'œuvre, du type figuré, métaphore, métonymie ou tout autre type de figure. Mais ces modifications sémantiques sont aussi inscrites dans la syntaxe : il s'agit de violations de règles de sélection entre un prédicat et des arguments, ou d'actualisations inattendues.

### **2.1. Les changements de construction syntaxique installés**

Les linguistes et lexicographes se doivent de décrire la langue qui circule effectivement et non une conception puriste ou académique de la langue, largement artificielle. En fait, la langue évolue plus vite que les descriptions qui cherchent à en rendre compte, que ce soit les grammaires ou les dictionnaires. Au moins deux raisons expliquent cet état de fait. D'une part il faut être sûr qu'une variation qui apparaît s'installe bien dans la durée avant de la consigner. D'autre part, par leur formation académique, les linguistes et lexicographes ont tendance à décrire la langue qu'ils ont appris à manier dans l'exercice de leurs fonctions et non leur vernaculaire. Malgré ces facteurs de retard dans l'enregistrement des innovations, les changements de constructions syntaxiques qui se sont diffusés ou se diffusent doivent être pris en compte, décrits et entrés dans les outils informatiques élaborés pour le TAL. Ils doivent en particulier être inclus dans les dictionnaires électroniques. Beaucoup de ces innovations ne sont plus à proprement parler des néologismes, mais il ne faut pas qu'une conception

passéiste de la langue les fasse ignorer. Quel sens cela aurait-il de faire semblant d'ignorer l'existence de *pallier à, vitupérer contre, débiter quelque chose*, etc.<sup>9</sup> comme si cela faisait disparaître magiquement ces emplois. Linguistes et lexicographes doivent au contraire être à l'affût des variantes qui émergent et observer leur éventuelle diffusion pour décider de leur insertion dans les outils linguistiques, quitte à signaler, par des remarques d'usage, leur nouveauté ou leur caractère non académique.

## 2.2. Des anomalies distributionnelles autres que des néologismes syntactico-sémantiques

Il faut aussi prendre garde au fait que tout changement de construction apparente ne relève pas de la néologie syntactico-sémantique, comme on pourrait le croire en sautant trop vite à des conclusions sans prendre la peine d'analyser les faits de près. Cette mise en garde est en fait le fruit de la constatation d'erreurs d'analyse que nous avons commises. Pendant un temps *la prise de train* ou *le comblement d'une lacune* ont été analysés comme des changements affectant les classes d'objets des prédicats nominaux *prise* et *comblement*. Alors que le premier a comme arguments des inanimés concrets <médicament> ou <lieu géographique> (une ville prototypiquement, mais aussi un monument, comme la Bastille), et le second des inanimés concrets comme *puits, trou*, on pouvait penser que de nouvelles classes s'ajoutaient à celles-ci, par des mécanismes sémantiques du type de la métaphore ou de la métonymie. Mais, si une métaphore est envisageable, quoique guère convaincante et plausible, pour passer d'un inanimé concret (un trou) à un inanimé abstrait (une lacune) dans le second cas, on ne voit pas quel lien sémantique direct pourrait être invoqué entre le nouvel emploi de *prise* et les emplois conventionnellement attestés. Dans ces deux exemples, on est aveuglé par l'existence de *prise* et de *comblement*, et on a tendance à faire partir le nouvel emploi de ces formes alors qu'il est beaucoup plus plausible que ce soit une opération de nominalisation des prédicats verbaux avec leur argument *prendre un train* et *combler une lacune* qui soit à l'origine des syntagmes inattendus *prise de train* et *comblement d'une lacune*. Le mécanisme de transcatégorisation<sup>10</sup> est un puissant moteur de néologie, dont l'importance semble largement minimisée voire méconnue. On ne le trouve pas exprimé tel quel même si on lit que l'affixation change souvent la catégorie grammaticale. En fait des locuteurs modifient le mot qu'ils ont en tête, dans leur projet pré-verbal<sup>11</sup>, pour l'adapter au contexte syntaxique de la phrase qu'ils sont en train d'énoncer. Or, dans cette opération, il peut se faire que l'on aboutisse à un mot qui existe déjà, mais dans d'autres emplois. Cette existence facilite d'ailleurs sans doute l'émergence du néologisme, car il s'agit bien d'un néologisme formel par suffixation pour *comblement*, et probablement d'un néologisme par conversion pour *prendre / prise*, si toutefois on accepte l'idée que, en synchronie, ces deux lexies représentent le même prédicat sous forme verbale et sous forme nominale et se correspondent (sans que l'une soit morphologiquement dérivée de l'autre). *Prise de train* est la nominalisation de l'emploi de *prendre* <moyen de transport en commun> et non une figure à partir d'un emploi de *prise* (de la ville, d'un médicament, d'un art martial...). De même *comblement d'une lacune* est la nominalisation de *combler une lacune* et non une figure à partir de *comblement d'un trou*.

Une fois éliminés les cas de constructions non conventionnelles mais non néologiques et les cas de changements apparents de combinatoire imputables à d'autres matrices que des matrices syntaxiques, il reste à examiner les cas véritables de néologie syntaxique avec une contrepartie sémantique, qui correspondent aux cas de néologie combinatoire examinés en première partie. On peut distinguer ceux où se manifestent un changement dans le nombre d'arguments (2.3) ou un changement

---

<sup>9</sup> C'est de ce type de changement d'emploi que relève *se rappeler de pris* comme exemple par DUPL, mais il ne s'agit sans doute pas d'un néologisme à proprement parler, comme nous l'avons conclu en 1.2. Cette construction est d'ailleurs bien attestée dès le 18<sup>e</sup> siècle comme l'indique un article de la Banque de dépannage de l'Office québécois de la langue française (consultable en ligne : [http://66.46.185.79/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=2881](http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2881)).

<sup>10</sup> Dans le sens où nous l'avons défini comme l'opération qui fait changer un mot de partie du discours quelle que soit la matrice employée pour cela : préfixation, suffixation, dérivation inverse, conversion... (Voir Sablayrolles 2000 : 264-265 et 348-353).

<sup>11</sup> Ce concept est emprunté à Blanche-Noëlle et Roland Grunig, *La Fuite du sens*, Hatier-Credif, 1985.



de statut entre les trois grandes catégories d'emplois que sont les prédicat, argument et actualisateur (2.4) et les cas où le statut demeure inchangé (2.5).

### 2.3. *Changement du nombre d'arguments*

Plusieurs des exemples d'Aloysius Bertrand cités dans *HLF* et rapportés dans la première partie de cet article comme certains de ceux de Jules Laforgue modifient le nombre d'arguments en ajoutant à des verbes intransitifs un complément d'objet direct (*j'ai étoilé les grottes, les phalènes pâment leurs lèvres*) ou indirect (*leur ricana Isaac*), ou en les conjuguant au passif, ce qui suppose qu'on les ait préalablement transitivés (*mon âme trop tanguée*), ou en ajoutant un deuxième complément d'objet à un verbe qui ne peut en régir normalement qu'un (*tes yeux m'ont trahi l'Idéal*). Il s'agit de transgressions qui affectent la construction syntaxique d'unités lexicales, de verbes en l'occurrence, mais cela peut se produire avec d'autres parties du discours même si c'est la catégorie verbale qui se prête le mieux à ce type de transgression. Elles ne sont pas l'apanage de la littérature, puisqu'on en relève des cas dans la presse contemporaine comme dans cet exemple lu dans le quotidien gratuit *Direct matin* (09/09/2010) : « Des insultes antisémites lui ont été proférées et des coups lui ont été portés ». Le verbe *proférer* n'accepte que deux arguments : un premier argument, sujet, humain, ici effacé par la mise à la tournure passive (précisément pour gommer l'agent) et un second, COD, appartenant à la classe d'objets des <noms de paroles, discours> (*mot, phrase, discours, sermons*, etc.). Aucune mention de destinataire (sous forme de COI) n'est programmée pour ce prédicat verbal. Sans doute y a-t-il eu contamination avec la construction du verbe *adresser* et le parallélisme avec la suite de la phrase où le verbe *porter* a une construction à trois arguments dans cet emploi (X <hum> porter <coup> à Y(animé>), mais il s'agit probablement d'une faute involontaire, perçue comme telle plutôt que d'un néologisme proprement dit.

### 2.4. *Néologismes syntactico-sémantiques avec changement de statut*

Les unités lexicales (ou lexies) des catégories majeures, qu'elles soient des noms, des verbes, des adjectifs, ou des adverbes peuvent remplir trois grands types de fonctions dans les phrases : prédicat, argument, actualisateur. Une phrase élémentaire est en effet constituée d'un prédicat saturé par ses arguments, le tout recevant une actualisation. Certaines lexies ne connaissent qu'un seul de ces trois emplois, comme le nom *sable* qui ne peut être qu'un argument ou le verbe *déraciner* qui ne peut être qu'un prédicat. D'autres en revanche connaissent deux ou trois emplois. Ainsi *donner* dans *donner un cadeau à un ami* est un prédicat verbal saturé par trois arguments nominaux (l'agent, l'objet et le destinataire), mais il est un actualisateur, appelé alors verbe support, dans *donner une gifle à un gamin* où c'est le nom *gifle* qui constitue le prédicat. Des noms prédictatifs se trouvent par ailleurs souvent employés en fonction d'arguments dans des phrases, sans pour autant être néologiques. Ainsi le prédicat d'événement naturel (géologique) *tsunami* dans des phrases comme *il y a eu / il s'est produit un tsunami dévastateur en Indonésie* devient un argument dans *Paul redoute les tsunamis*. Tous ces emplois doivent être consignés dans les dictionnaires, en particulier dans les dictionnaires électroniques élaborés en vue du traitement automatique des langues. Mais il arrive aussi que des lexies acquièrent un nouvel emploi qu'elles ne possédaient pas auparavant. Cet emploi constitue alors un néologisme. Ainsi, outre ses emplois de prédicat d'événement naturel (géologique) et d'argument vus précédemment, *tsunami* a développé récemment un emploi d'actualisateur dans *un tsunami de* comme dans *un tsunami de plombiers polonais* (exemple emprunté à Salah Mejri (2010 : 105), dont on trouve plusieurs attestations dès 2005). D'autres emplois récents du même genre se trouvent en assez grand nombre sur internet : « Un tsunami de données sur notre vie privée », « Salmonella contamine un ingrédient et déclenche un tsunami de rappels », « Un tsunami de commentaires sur la vidéo de Hortefeux », « Un tsunami de chiffres sur la consommation de l'eau »... La prégnance dans les esprits de la dernière grande catastrophe de ce type en 2004 a contribué au changement de statut de cette lexie et à son expansion. Un mécanisme métaphorique est reconnaissable ainsi qu'une hyperbole dans la production de ce nouvel emploi. L'arrivée de plombiers polonais est en effet assimilée à une invasion brutale et massive qui déferlerait sur le pays comme une grande vague qui détruirait les emplois des plombiers autochtones. L'exagération confère une valeur un peu humoristique à la formulation, et la nouveauté de son emploi qui ôte à des humains leur humanité et les ravale au statut d'événement

frappe les esprits et retient l'attention, ce qui est l'objectif d'un grand nombre de néologismes. L'emploi du mot *horde* attesté depuis longtemps dans cet emploi n'aurait pas produit le même effet et serait passé, linguistiquement parlant, inaperçu. Il est remarquable que, dans les autres exemples pris sur internet, l'idée de grand nombre conduit à un nom déterminé employé au pluriel, mais on peut aussi faire jouer la métaphore sur l'intensité d'un processus, et avoir alors le nom déterminé au singulier comme dans « Régime de l'auto-entrepreneur en France : 'Un tsunami de l'entrepreneuriat autonome' », formulation qui met l'accent sur l'ampleur rapide prise par ce nouveau statut juridique qu'est celui de l'auto-entrepreneur, et la force de l'attrait qu'il suscite.

Mais ces emplois innovants d'un point de vue de l'emploi syntaxique ne s'accompagnent pas nécessairement d'un changement de statut et la plupart se manifestent en gardant leur statut d'origine.

## 2.5. Changement de distribution avec maintien du même statut

On observe en effet parfois des changements dans les classes d'objets ordinairement sélectionnées par un prédicat<sup>12</sup>, sans que cette innovation soit imputable à une autre cause (changement de statut vu en 2.4 ou autres procédés néologiques vus en 2.2) qu'à cette modification distributionnelle due le plus souvent à un emploi figuré qui produit inévitablement un effet stylistique.

L'importance du tsunami en Indonésie en 2004 a tant frappé les esprits que ce mot a été très employé, au point de constituer une formule du type de celles qu'analyse Alice Krieg-Planque (2009), en changeant de statut, comme on vient de le voir, mais aussi en gardant parfois son statut de prédicat d'événement, mais plus d'événement naturel (géologique). Dans « La confirmation de la sécheresse européenne et particulièrement russe a très fortement tendu le marché mondial déclenchant un 'tsunami de volatilité des prix' »<sup>13</sup>, le verbe *déclencher* est un verbe support, avec une valeur aspectuelle inchoative et factitive, qui actualise le nom prédicatif *tsunami*. Celui-ci ne garde par ailleurs de son sens originel que celui d'événement subit aux répercussions de grande ampleur et négatives, voire catastrophiques. La conjoncture provoque une flambée des prix sur les marchés mondiaux des céréales qui risque d'être dramatique pour les habitants des pays pauvres qui n'auront pas les moyens de se procurer ce qui constitue la base de leur alimentation.

C'est avec le même type de modification distributionnelle que cette lexie est employée pour des catastrophes qui produisent des ravages importants. Ainsi, c'est l'idée de dévastation qui prédomine dans « Nous devons éviter un tsunami de l'emploi ». La destruction d'emplois liée à la crise économique internationale provoquerait des désastres économiques nationaux identiques à ceux occasionnés par un tsunami. Dans cet emploi, le prédicat est le verbe *éviter* et le nom prédicatif *tsunami* est employé comme argument. Mais ce n'est pas dans ce changement de statut, régulier en langue comme on l'a vu, que réside l'innovation, c'est dans le changement dans la classe d'objets à laquelle il appartient, qui, s'il retient les traits sémantiques d'événement et d'événement aux conséquences négatives, fait perdre le trait d'événement naturel (géologique).

Le titre d'un article de la rubrique judiciaire d'un quotidien national « Marc Machin encourt la liberté » attire l'attention par sa bizarrerie. L'argument *liberté* surprend en effet après le verbe prédicatif *encourir*. Celui-ci sélectionne comme premier argument un animé généralement humain, ce qui est le cas dans la phrase en question, et comme deuxième argument un nom faisant partie de la classe d'objets des peines prononcées par une autorité judiciaire : *cinq ans de prison, une condamnation lourde, la privation de ses droits civiques, une amende de X euros...* Au lieu de cela, figure dans cette position de deuxième argument un quasi antonyme de ce qui constitue cette classe d'objets, la liberté étant l'absence, voire, dans ce contexte précis, la levée d'une peine. La formulation est pourtant bien choisie puisqu'il s'agissait de casser la condamnation de Marc Machin à un nombre important d'années de réclusion pour un meurtre qu'il avait avoué avant de se rétracter et qui était depuis revendiqué par quelqu'un d'autre. Ce changement dans l'argument par rapport à celui attendu dans le schéma argumental de *encourir* n'opère pas par métaphore ou métonymie, comme c'est le cas

---

<sup>12</sup> On observe aussi, mais plus rarement, des changements au niveau de l'actualisation d'une phrase élémentaire, comme dans X <hum> *mourir longtemps*, dont se gaussait M<sup>me</sup> de Genlis, comme on l'a vu en 1.1 avec un conflit entre l'aspect ponctuel du prédicat et l'aspect duratif de l'adverbe qui l'actualise.

<sup>13</sup> En août 2010.

assez souvent dans les innovations remarquables dans la combinatoire, mais par la figure du paradoxe, qui va contre les attentes.

C'est sans doute également un paradoxe plus qu'une métaphore qu'il faut reconnaître dans *récolter le vent* trouvé plusieurs fois dont une fois en grand titre en une de journal sur fond de photo d'éoliennes. Il s'agit de la production d'énergie électrique à l'aide d'éoliennes placées à la campagne, dans des champs. Le vent, immatériel, n'est sans doute pas directement assimilé aux produits de la terre qu'on récolte. En revanche la présence comme argument d'un événement atmosphérique en lieu et place d'un inanimé concret de la classe des végétaux est inattendu. Seule l'idée de produit est présente, et l'argument *vent* acquiert la valeur d'un bien source de revenus financiers par le simple fait d'être l'argument du prédicat verbal *récolter*.

## Conclusion

Les néologismes syntaxiques ne sont pas complètement séparables, sauf rares cas de changements de constructions sans autre modification, des néologismes sémantiques : ce sont le plus souvent des néologismes syntactico-sémantiques qui se manifestent par des innovations dans la combinatoire. Le fait de prendre en compte la dimension syntaxique rend plus concrètes et visibles les innovations et permet de mieux les identifier, par des écarts par rapport aux règles de sélection d'un prédicat. On s'appuie sur des critères distributionnels précis et pas seulement sur de vagues intuitions d'un hypothétique écart sémantique. Tout le problème vient en fait de l'insuffisance actuelle des descriptions lexicales, surtout dans leur aspect combinatoire.

Ces néologismes ne passent pas inaperçus, ils produisent un effet. Beaucoup de ceux étudiés dans l'article relèvent du domaine littéraire, et s'ils restent des hapax du point de vue de l'écriture, le nombre de lecteurs peut être très grand, et l'effet néologique est réitéré à chaque nouvelle lecture. Mais d'autres sont reconnaissables dans la presse ou dans des discours quotidiens. Certains peuvent connaître de grandes diffusions, au moins temporaires, en fonction d'événements extralinguistiques, comme l'atteste le cas du tsunami de 2004, le mot *tsunami* remplissant alors les conditions pour constituer ce qu'on appelle, en analyse du discours, une formule linguistique.

Ainsi, la conception large de la néologie qui prend en compte la distribution des unités lexicales et pas seulement leur forme ou leur sens hors contexte, semble fondée linguistiquement car connaître une lexie, c'est aussi savoir comment l'employer, et avec quelles autres lexies la combiner, mais cet élargissement est plus un retour à une tradition oubliée qu'une véritable innovation théorique.

## Bibliographie

- BRUNOT Ferdinand ([1905-1943] 1966), *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin.
- CORBIN Danièle (1987), « Contre une transposition de la théorie X-barre à la morphologie dérivationnelle », *Acta linguistica* 37.
- GUILBERT Louis (1973), « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'association internationale des études françaises* n° 25, p. 9-29.
- KRIEG-PLANQUE Alice (2009), *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- MEJRI Salah (2010), « Néologie et traitement automatique », *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, M. Teresa Cabré, Ona Domènech, Rosa Estopà, Judit Freixa, Mercè Lorente eds., Barcelone, Universitat Pompeu Fabra, IULA, sèrie activitats 22, p. 99-110.
- RIFFATERRE Michael (1953), « La durée et la valeur stylistique du néologisme », *The romanic review* vol 44, p. 282-289.
- SABLAYROLLES Jean-François (2000), *La néologie en français contemporain* "examen du concept et analyse de productions néologiques récentes", coll. Lexica Mots et Dictionnaires, Paris, Champion.
- SABLAYROLLES Jean-François (2010), « Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique », in ALVES, Ieda Maria (Org.). *Neologia e neologismos em diferentes perspectivas*. São Paulo : Paulistana, p. 83-100.
- SABLAYROLLES Jean-François (à paraître), « Une esthétique de la transgression lexicale et de la dérision : les *Complaintes* de Jules Laforgue », *Expressions* n° 9, Université Mentouri de Constantine.

SCIULLO (DI) Anne-Marie & WILLIAMS Edwin (1987), *On the Definition of Word*, Linguistic Inquiry monograph Fourteen, MIT Press, Cambridge, Massachusetts, London, England.

TOURNIER Jean (1985), *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Paris-Genève, Champion-Slatkine.

TOURNIER Jean (1991), *Précis de lexicologie anglaise*, Nathan.

Dictionnaires (par ordre chronologique)

*Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle* en 15 volumes (1865-1876) et deux suppléments (1878 et 1890), sous la direction de Pierre Larousse

*Nouveau Larousse Illustré* en 7 volumes, (1898-1907), sous la direction de Claude Augé

*Dictionnaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle en 6 volumes* (1928-1933), sous la direction de Paul Augé.

*Grand Larousse de la langue française* (1971-1975), sous la direction de Louis Guilbert.